



+225 25 20 00 12 28

+225 25 20 00 18 38



BP 2941 Abidjan

www.cipme.ci



Abidjan, Adjamé Indénié
en face de Fraternité Matin,
au 2ème et 3ème tage



GUDE-PME
GUIDE UNIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES PME



**COMMENT
CRÉER SON
ENTREPRISE ?**



Scannez ce code QR
www.cipme.ci

CÔTE D'IVOIRE PME

QUI SOMMES-NOUS ?

La Société d'État « Côte d'Ivoire PME » a été créée à travers le décret n°2022-262 du 13 avril 2022 et est régie à titre principal par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et à titre spécifique par la loi n°2020-626 du 14 août 2020 portant définition et organisation des sociétés d'Etat et ses textes d'application. Côte d'Ivoire PME est placée sous la tutelle technique du Ministre chargé de la Promotion des PME et sous la tutelle financière du Ministre chargé du Portefeuille de l'Etat. Côte d'Ivoire PME est une Société Anonyme (SA) dont la gouvernance est assurée selon la réglementation qui régit les Sociétés d'Etat SA ivoiriennes.

Elle dispose d'un Conseil d'Administration (CA) et d'une Direction Générale.

QUELLES SONT LES ÉTAPES POUR LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE ?

1

TROUVEZ L'IDÉE

La première étape pour réussir sa création d'entreprise, c'est d'abord trouver la bonne idée. Les sources d'idées sont :

- Environnement
- Besoins insatisfaits
- Opportunités d'affaires

2

POSEZ-VOUS LES BONNES QUESTIONS

- En quoi votre idée est-elle nouvelle et différente de ce qui existe déjà ?
- Votre idée répond-elle à un vrai besoin ou problème ?
- Vos futurs clients ont-ils conscience de ce besoin ou de ce problème ?
- Sont-ils prêts à payer pour le résoudre ?
- Quel serait le nom adapté à votre entreprise ?
- Le nom pressenti est-il libre de tout droit ?



	ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CREATION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
SARL	<ol style="list-style-type: none"> 6. Une procuration pour agir à titre de mandataire ; 7. Un plan de localisation des activités de l'entreprise. 	<ol style="list-style-type: none"> 7. La société pourra continuer d'exister en cas de décès de l'un des associés ou gérant (sauf clause contraire statutaire) 8. Les associés peuvent être des mineurs. 9. Transformation possible vers d'autres formes d'entreprise. 10. Possibilité de libérer seulement la moitié du capital à la création de l'entreprise 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Les associés ne peuvent librement céder leurs parts sociales (la cession des parts sociales est soumise à un formalisme rigoureux).
SA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie d'une pièce d'identité personnelle ou d'un passeport du gérant, des actionnaires et des associés ainsi qu'une copie des certificats de naissance; 2. 2 copies des statuts ; 3. Une déclaration notariale de souscription et de versement 4. 2 copies du contrat de bail ou 2 copies du titre de propriété ; 5. Une liste certifiée et complète des dirigeants, administrateurs, actionnaires et tout autre sujet responsable pour le compte de la société ; 6. Une procuration pour agir à titre de mandataire 7. Les détails concernant la localisation des activités de l'entreprise. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Très crédible auprès des tiers. 2. Capacité de mobilisation des fonds élevés car possibilité de faire appel public à l'épargne. 3. Responsabilité limitée (les actionnaires ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports) 4. La possibilité de libérer seulement le ¼ du capital pour les apports en numéraires à la création. 5. Les actionnaires peuvent être des non commerçants et des mineurs. 6. Possibilité d'émettre des valeurs mobilières (actions ou obligations) susceptibles d'être cotées à la bourse. 7. Possibilité de céder librement les actions (sauf clause d'agrément dans les statuts) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Obligation passer par un notaire pour l'enregistrement des statuts rédigés sous seing privé. 2. Le capital social minimum est assez élevé. 3. Interdiction de faire des apports en industrie. 4. Les frais de création et de fonctionnement sont élevés. 5. L'administration est très lourde (administrateur général ou CA dans certains cas et commissaires aux comptes). 6. Système de comptabilité rigoureux.
SAS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie d'une pièce d'identité personnelle ou d'un passeport du gérant, des actionnaires et des associés ainsi qu'une copie des certificats de naissance 2. 2 copies des statuts ; 3. Une déclaration notariée de souscription et de versement ; 4. 2 copies du contrat de bail ou 2 copies du titre de propriété ; 5. Une liste certifiée et complète des dirigeants, administrateurs, actionnaires et tout autre sujet responsable pour le compte de la société ; • Une procuration pour agir à titre de mandataire ; • Les détails concernant la localisation des activités de l'entreprise. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le capital social n'est soumis à aucun minimum, il peut être variable. Ceci rend l'entrée d'investisseurs nouveaux au cours de la vie sociale plus facile. 2. Souplesse de l'organisation (liberté contractuelle) 3. Le seul organe obligatoire est le président. 4. Prévoit l'attribution des actions de préférence. 5. Les non commerçants peuvent être associés ainsi que les mineurs. 6. Souplesse dans le fonctionnement. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La liberté contractuelle exige une rédaction rigoureuse des statuts par un notaire pour respecter les règles d'ordre public et limiter les risques de conflit entre les associés. 2. Interdiction de faire appel public à l'épargne.



RÉALISEZ UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

Cette étape est indispensable, même si vous avez l'impression de bien maîtriser votre environnement. L'étude de marché permet de répondre à certaines questions telles que :

- Où se positionne votre future activité en fonction des tendances actuelles du marché ?
- Quelles sont les contraintes attachées au marché ?
- Y a-t-il des concurrents ? Si oui, qui sont-ils ? Quel est leur positionnement actuel ? Quel est leur perspective d'avenir ?
- Quel est le profil de vos futurs clients / consommateurs ?
- Quel est l'environnement de votre secteur ?



TROUVEZ UN FINANCEMENT

Il existe plusieurs sources de financement :

- Vos économies personnelles ;
- Sollicitation des fonds de parents, amis et connaissances,
- Participation à des concours de plan d'affaires
- Prêts (banque, micro finance, bailleurs de fonds).



LA FORME JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

Il n'est pas toujours facile de choisir parmi toutes les formes juridiques existantes.

Le choix d'une forme juridique va engendrer un certain nombre de conséquences en termes de régime social, fiscalité, rémunération ou encore responsabilité.

Le choix dépend de l'activité, des besoins, de la situation personnelle et financière.

Il existe plusieurs formes juridiques entrepreneuriales en Côte d'Ivoire que sont :

- Le Statut de l'Entrepreneur
- L'entreprise individuelle (EI)
- La société à responsabilité limitée (SARL)
- La société anonyme (SA)
- La société civile immobilière de gestion et/ou commerciale (SCI)
- La société coopérative (SC)
- La société par actions simplifiées (SAS)
- La société en nom collectif (SNC)
- La société en participation (SP)
- Le bureau de représentation
- La succursale



RENDEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME DIGITALE E-ENTREPRISE

Vous pourrez passer à la phase active de votre projet. La création d'entreprise se fait désormais en ligne.

1. **Connectez-vous sur le portail unique des services à l'investisseur en Côte d'Ivoire, www.225invest.ci.**
2. **Créez votre compte et rendez-vous sur la plateforme de création d'entreprise en ligne, E-Entreprise.**
3. **Récupérer dans votre boîte e-mail votre Certificat d'Immatriculation des Entreprises de Côte d'Ivoire qui comporte votre numéro d'Identifiant Unique, appelé aussi IDU.**

L'IDU est le document officiel avec lequel l'entrepreneur pourra interagir avec toutes les administrations publiques et privées pour la gestion des formalités et obligations.

La création d'une entreprise fait intervenir plusieurs acteurs. Le principal demeure le Centre de Promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), au sein duquel est logé le guichet unique de l'investissement pour simplifier les formalités de création d'une société.

Elle fait intervenir des acteurs aussi diversifiés que **Les Notaires, La Direction de l'Enregistrement et du Timbre, le Greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, et la Direction Générale des Impôts.**

LES DIFFERENTES FORMES JURIDIQUES D'ENTREPRENEURIAT EN COTE D'IVOIRE

	ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CREATION	AVANTAGES	INCONVENIENTS
STATUT DE L'ENTREPRENANT	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etre une personne physique âgée de 18 au moins, à défaut être un mineur émancipé. 2. Exercer une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole. 3. Présenter la copie d'une pièce d'identité ou tout autre justificatif 4. Produire des renseignements détaillés sur la nature de l'activité et le lieu de son exercice. 5. Avoir des contacts téléphoniques personnels identifiés au nom de l'entrepreneur. 6. Avoir un CA qui n'excède pas durant 2 années consécutives : (50, 20 et 10 millions respectivement pour les entreprises de négoce/ artisanales & assimilées et les entreprises de services) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Procédure simplifiée et gratuite (sur simple demande à CI PME) 2. Extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants (vieillesse, maladie, accidents et maternités); 3. Obligations fiscales minimisées 4. Meilleur accès aux financements 5. Meilleur accès aux marchés 6. Renforcement des capacités techniques & managériales (assistance et encadrement en matière de gestion, comptabilité...) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La durée du statut de l'entrepreneur est courte et limitée (5ans) renouvelable. 2. Les CA, selon le secteur d'activité, sont limitées.
E.I	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie d'une pièce d'identité ou d'un passeport pour les ressortissants ou d'une carte consulaire pour les non-ressortissants ; 2. Copie de l'acte de naissance du gérant ; 3. 2 exemplaires du contrat de location ou 2 copies du titre de propriété de l'entreprise, 4. Un casier judiciaire ou à défaut une déclaration sur l'honneur, 5. Un certificat de mariage (le cas échéant) ou certificat de famille 6. un plan de localisation; 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formalité de constitution rapide et simplifiée ; 2. Coût de constitution assez faible 3. Création sans établissement des statuts ; 4. Régime forfaitaire incitatif et très souple ; 5. Fonctionnement très peu contraignant. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Confusion des patrimoines (personnels & professionnels) en cas de faillite, l'entrepreneur peut être poursuivi sur son patrimoine personnel par les créanciers de l'entreprise. 2. Faible crédibilité vis-à-vis des partenaires (banque, clients ou fournisseurs) 3. Accès difficile au crédit
SARL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Copie d'une pièce d'identité personnelle ou d'un passeport du gérant, des actionnaires et des associés ainsi qu'une copie des certificats de naissance; 2. 2 copies des statuts ; 3. Une déclaration notariale de souscription et de versement ; 4. 2 copies du contrat de bail ou 2 copies du titre de propriété ; 5. Une liste des gérants ou du gérant ; 6. Une procuration pour agir à titre de mandataire ; 7. Un plan de localisation des activités de l'entreprise. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un mode de gestion simplifié. 2. Le capital social minimum est librement fixé par les associés. 3. La possibilité des apports en industrie. 4. La responsabilité est limitée (les associés ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports) 5. La procédure d'établissement des statuts est plus souple 6. Les associés ont la possibilité d'un contrôle étroit de l'accès aux nouveaux associés au capital. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formalisme de fonctionnement 2. Formalisme de constitution 3. Inadapté pour certaines activités très importantes (banques & assurances). 4. Ne peut pas faire d'appel public à l'épargne. 5. Ne peut émettre de valeurs mobilières.



3

LE BUSINESS PLAN

Le business plan vous permettra de répondre aux bonnes questions:

- Qui sont vos clients et comment allez-vous leur faire connaître votre produit/vos services ?
- Quels volumes de clients devez-vous avoir atteint à la fin de votre première année ? A la fin de la deuxième année ? De la cinquième ?
- Quelles sont les ressources dont vous aurez besoin pour démarrer la création de votre entreprise ?
- Quels sont les éventuels obstacles que vous pourriez rencontrer ? Comment les surmonter ? Quel est votre plan ?



» Le business plan doit être parfaitement adapté à votre entreprise, à sa structure, à son contenu et à vos attentes pour le développement de votre entreprise. Il représente :

- La boussole de votre entreprise.
- Un pré requis en cas de demande de prêt bancaire
- Un indicateur du "sérieux" et du "professionnalisme" du futur entrepreneur.